AVICO
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 33 Avenue de Wagram
75017 PARIS
409 854 510 RCS PARIS

EXTRAIT DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an **deux mille vingt,**
Le **30 juin,**
A **11 heures,**

La société **AVIATION ET COOPERATION**, société à responsabilité limitée au capital de 973 000 euros, ayant son siège social 33 Avenue de Wagram, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 479 832 081 RCS PARIS,
Représentée par son gérant, Monsieur Gilles GOMPERTZ,

Associée unique et Présidente de la Société **AVICO,**

Étant précisé que le cabinet **ADERITE,** Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été informé des décisions devant être prises,

.../...

II - A pris les décisions suivantes :

.../...
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CINQUIEME DÉCISION

Les mandats du cabinet *ADERITE*, anciennement dénommé *FIDUCIAIRE EURO AUDIT*, Commissaire aux Comptes titulaire, et du cabinet **XENCO**, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Présidente
La société AVIATION ET COOPERATION
Représentée par M Gilles GOMPERTZ